



Parc national  
des Cévennes



# KIT DE COMMUNICATION

destiné aux communes adhérentes du Parc national des Cévennes



# Kits de communication

## Contenu et recommandations

Nous sommes heureux de vous compter parmi les communes adhérentes du Parc national des Cévennes !

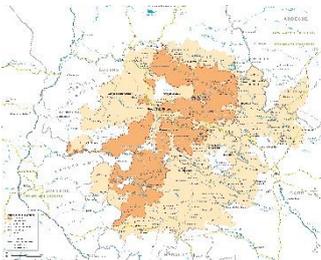
Afin de faciliter votre communication et de participer à la mise en valeur de notre magnifique territoire, nous vous proposons dans ce document :

- [I. Un kit de communication numérique](#)
- [II. Liste des supports physiques à votre disposition](#)
- [III. Relai des évènements et des actions](#)
- [IV. Les liens utiles du Parc national des Cévennes](#)
- [VI. Vos contacts](#)

## I. Kit de communication numérique

Ce kit contient les éléments suivants :

- **Textes de présentation du Parc (1), de la Réserve internationale de Ciel étoilé du Parc national des Cévennes (2) et de la Réserve de Biosphère (3)**



Ces textes de présentation peuvent être utilisés **sans l'aval du Parc** sur tous les supports produits par la Commune (site internet, journal municipal, réseaux sociaux etc.)

Nous vous demandons toutefois de **demander l'avis du Parc - via votre Délégué Territorial - pour toute modification** des textes, de leur longueur, d'utilisation par des tiers ou pour toute adaptation pour un évènement ou une action spécifique.



- **4 – Photographies**



Le Parc a la chance de compter parmi ses agents d'excellents photographes.

**Une sélection de photos** est incluse dans ce kit de communication. Vous pouvez les utiliser librement pour illustrer un projet, une action, un évènement **en partenariat ou en lien avec le Parc** et à condition de **respecter les conditions d'utilisation** mentionnées dans le document « **Guide utilisation photos et photothèque** » inclus dans le Kit de communication.

Vous pouvez également trouver des photos additionnelles sur la [photothèque du Parc national des Cévennes](#) pour des projets, actions ou évènements spécifiques. Le service communication du Parc validera votre demande si elle respecte les critères d'utilisation.

- **5 – Logos**



Vous trouverez dans ce kit numérique les logos du Parc national des Cévennes, de la réserve internationale de ciel étoilé et de la réserve de biosphère.

Ils peuvent être utilisés **librement pour accompagner les textes de présentation** du Parc national des Cévennes, de la Réserve internationale de ciel étoilé ou de la Réserve de biosphère.

En revanche, **pour toute utilisation sur des visuels, affiches, lors d'évènements etc., l'avis du Parc national des Cévennes est impératif** avant publication.

Vous pouvez vous rapprocher de votre Délégué Territorial qui fera le lien avec le service communication du Parc pour toute validation préalable.

**Ces logos ne sont pas modifiables** : les proportions, typographie, couleurs doivent être scrupuleusement respectées.



## II. Supports physiques

Pour communiquer dans votre mairie ou vos espaces publics, le Parc met à votre disposition :

### 1. Documentation

- **Dépliant officiel du Parc national des Cévennes**



**Recto** : Carte du territoire avec les limites du cœur de Parc, de la zone d'adhésion et les emplacements des sentiers de découverte du Parc.

**Verso** : Informations utiles sur le Parc national des Cévennes (Histoire, chiffres clés, faune, flore...)

N'hésitez pas à contacter directement votre Délégué Territorial pour obtenir un lot de ces dépliants.

- **« De Serres en Valats » – le Magazine officiel du Parc national des Cévennes**



Publié 2 fois par an (Juin et Décembre), il compile les actualités récentes et met en valeur certains acteurs ou projets du territoire.

Chaque numéro est normalement directement envoyé à votre commune.

N'hésitez pas à contacter directement votre Délégué Territorial si jamais vous souhaitez disposer d'exemplaires supplémentaires.

- **« L'écho des écoliers » - Le Journal des écoliers du Parc national des Cévennes**



Conçu et rédigé par les classes – de la maternelle au CM2 – qui réalisent un projet pédagogique avec le Parc, il met en couleurs ce que les élèves ont appris durant l'année.

N'hésitez pas à contacter directement votre Délégué Territorial si jamais vous souhaitez disposer d'exemplaires à mettre à disposition dans vos espaces d'accueil.

- « Maisons des Cévennes » - *Architecture vernaculaire au cœur du Parc national*



Richement illustré et très pédagogique, cet ouvrage de référence permet de comprendre l'évolution du bâti grâce à une analyse historique et culturelle, et de saisir les logiques des systèmes constructifs à travers des explications techniques et pratiques.

**1 exemplaire de ce livre est donné à chaque commune** afin qu'elles le mettent en **libre consultation** dans leur espace d'accueil.

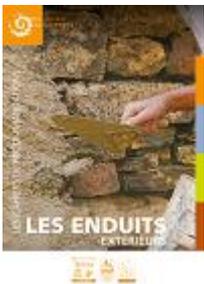
- **Calendrier du Parc national des Cévennes**



Après plusieurs années d'interruption, le Parc a décidé de relancer l'édition d'un calendrier de table.

1 exemplaire est donné à chaque commune.

- **Cahiers de recommandation du Parc national des Cévennes**



Le Parc édite des cahiers de recommandation du Parc, une série de guides pour rénover son patrimoine bâti ancien dans les règles de l'art.

Le 1<sup>er</sup> numéro, édité en 2021, est consacré aux enduits extérieurs.

1 exemplaire est donné à chaque commune. N'hésitez pas à contacter directement votre Délégué Territorial si jamais vous souhaitez disposer d'exemplaires supplémentaires à mettre à disposition dans vos espaces d'accueil.

## 2. Décoration

- **Posters du Parc**



© SFC - OBSERV. DES CÉVENNES

Faune, flore et paysages sont à l'honneur de ces posters qui pourront décorer vos mairies et espaces publics.

**5 posters** sont offerts à chaque commune. Un catalogue est en cours d'élaboration afin que vous puissiez choisir les posters que vous souhaitez obtenir.



### III. Relais des évènements et actions

#### 1. Relai de vos évènements et de vos actions par le Parc

Lorsqu'une action ou un évènement est réalisé **en partenariat avec le Parc** ou dans le cadre de la charte, nous pourrons le relayer sur notre site Destination Cévennes et nos réseaux sociaux. Vous pouvez envoyer toutes les informations utiles et visuels à votre Délégué Territorial qui se chargera de faire le lien avec le service communication.

Si votre commune est active sur les **réseaux sociaux**, n'hésitez pas à « taguer » directement le compte du Parc national des Cévennes lorsque vous publiez un évènement ou une action en lien avec le Parc. Notre service communication sera ainsi informé et pourra relayer directement votre actualité. Le Parc est présent sur Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram et Youtube (voir liens ci-dessous).

Compte-tenu des nombreux partenaires du Parc national des Cévennes, nous ne pouvons malheureusement pas relayer sur nos réseaux sociaux et site internet les actualités et évènements qui ne sont pas réalisés en partenariat avec le Parc.

#### 2. Relai des évènements et actions du Parc

En tant que commune adhérente au Parc national des Cévennes, vous pouvez bien entendu **relayer toutes les actualités et évènements de l'établissement**.

Ce relai peut se faire via nos réseaux sociaux en partageant nos publications.

Vous pouvez également **relayer ou reprendre les articles publiés sur notre site internet** directement sur vos propres sites internet, réseaux sociaux, bulletins municipaux etc. L'accord de l'établissement n'est pas nécessaire si aucune modification n'est faite à l'article. En revanche, vous pouvez contacter votre Délégué Territorial si vous souhaitez couper ou modifier le contenu de l'article pour avis préalable.

Pour ne rien rater des actualités publiées par le Parc, nous vous invitons à vous abonner à notre lettre d'information électronique ! (Voir lien ci-dessous)



## IV. Liens utiles

### Sites gérés par le Parc national des Cévennes :

- **Site officiel du Parc national des Cévennes** : [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)
- **Destination Cévennes**, le site pour organiser son séjour, ses sorties, retrouver les bénéficiaires de la marque Esprit ainsi que les animations proposées par le Parc national des Cévennes : <https://destination.cevennes-parcnational.fr/>
- **Biodiv'Cévennes**, l'atlas de la faune et de la flore du Parc national des Cévennes. Depuis sa création, le Parc national des Cévennes porte une responsabilité importante dans l'acquisition et la diffusion de la connaissance des patrimoines naturels. Cet atlas vous présente des observations réalisées dans le cadre de différents protocoles scientifiques : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>
- **La photothèque du Parc national des Cévennes** : <https://phototheque.cevennes-parcnational.net>
- **La cartotheque du Parc national des Cévennes** : <https://maps.cevennes-parcnational.net>
- **La boutique en ligne du Parc national des Cévennes** : <https://boutique.cevennes-parcnational.fr/>
- **Atlas des paysages** : <http://atlas.cevennes-parcnational.net/paysages/>
- **Le centre de documentation du Parc national des Cévennes** : <https://centre-documentation.cevennes-parcnational.net/>

### Réseaux sociaux du Parc national des Cévennes

- **Facebook** : <https://www.facebook.com/Parc.national.des.Cevennes>
- **Instagram** : <https://www.instagram.com/parcnationaldescevennes>
- **Twitter** : <https://twitter.com/PnCevennes>
- **Linkedin** : <https://www.linkedin.com/company/parc-national-des-cevennes>
- **Youtube** : <https://www.youtube.com/channel/UCnfhAcy-fgEi7TCP4qzxN6g>

### Lettre d'information électronique du Parc national des Cévennes



A la une

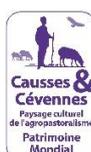


Esprit parc national des Cévennes : 12 nouveaux secteurs  
l'engagement dans le territoire !  
Depuis le début de son existence, le Parc national des Cévennes s'engage pour le territoire du Parc national des Cévennes. Mais  
aujourd'hui, il s'engage sur le territoire du Parc national des Cévennes. Mais  
aujourd'hui, il s'engage sur le territoire du Parc national des Cévennes.

Tous les mois, le Parc envoie par courrier électronique une lettre d'information avec des articles sur l'actualité du Parc, les dernières découvertes naturalistes, des informations sur la marque Esprit parc national – Cévennes etc.

N'hésitez pas à vous y abonner en suivant ce lien :

[www.cevennes-parcnational.fr/fr/inscription-la-lettre-dinformation](http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/inscription-la-lettre-dinformation)



## V. Vos contacts :

Un **trombinoscope** est joint aux documents du kit numérique. Il vous permettra d'avoir une idée de l'organisation de l'établissement et d'identifier vos interlocuteurs potentiels.

**Votre interlocuteur principal est votre Délégué Territorial :**

- **Vallées cévenoles**

Mathieu Descombes – 0466451849 - [matthieu.descombes@cevennes-parcnational.fr](mailto:matthieu.descombes@cevennes-parcnational.fr)

- **Mont-Lozère**

Stéphan Garnier – 0466612862 - [stephan.garnier@cevennes-parcnational.fr](mailto:stephan.garnier@cevennes-parcnational.fr)

- **Causses-Gorges**

Richard Scherrer – 0466657526 - [richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr](mailto:richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr)

- **Aigoual**

Célia Villaret – 0467811966 - [celia.villaret@cevennes-parcnational.fr](mailto:celia.villaret@cevennes-parcnational.fr)

- **Piémont Cévenol**

Julien Brinet – 0466612940 - [julien.brinet@cevennes-parcnational.fr](mailto:julien.brinet@cevennes-parcnational.fr)

**Si votre question concerne les aspects de communication, vous pouvez également contacter directement le service communication :**

[Communication@cevennes-parcnational.fr](mailto:Communication@cevennes-parcnational.fr) – 0466495348

